

SPECIFICITE

L'un des traits particuliers de l'Eglise en Pologne c'est que nous n'avons pas de denier de l'Eglise. Dans notre Paroisse, les prêtres ne reçoivent ni subvention ni salaire de la part de l'évêque puisque nous sommes une paroisse administrée par un ordre religieux (la Compagnie de Jésus). La subsistance des prêtres qui travaillent dans la paroisse dépend directement de la générosité des Paroissiens – c'est la réalité dans les deux parties de la paroisse: Francophone et Polonaise. A cela est liée une répartition traditionnelle des fonds:

- les intentions des Messes doivent garantir la subsistance de la vie de prêtre ; la règle en vigueur est celle ci: le montant de l'offrande pour l'intention de la Messe célébrée par le prêtre, au-delà de son rôle symbolique, sert aussi à couvrir le prix des repas de la journée;
- la quête est principalement destinée à couvrir les frais de l'entretien des bâtiments: le chauffage des chapelles et des salles, le nettoyage des chapelles et des salles, l'électricité, les impôts et les rénovations car en Pologne l'Eglise est la principale propriétaire des bâtiments du culte.

Nous sommes convaincus que la Providence Divine agit justement par la générosité des Personnes Fidèles.

Les principales dépenses de la Paroisse Catholique Francophone de Varsovie sont: le remboursement des frais des photocopies des feuilles de Messes, le matériel de catéchisation (livres, support), les évènements festifs.

Les recettes pour les dépenses de la Paroisse Catholique Francophone de Varsovie proviennent : des cotisations de catéchisme et des offrandes libres pour des projets précis déposées sous enveloppe (afin de les différencier de la quête).

Trois quêtes par an sont traditionnellement réservées pour alimenter le budget de la Paroisse Catholique Francophone.